

Module de comptabilité courante

Module complémentaire à une formation tertiaire secrétariat de niveau 4

Durée : 4 mois

Métier code ROME : M1203

Le ou la collaborateur(trice) comptable en entreprise, association ou cabinet d'expertise comptable assure la tenue de la comptabilité courante. Il ou elle s'appuie sur la maîtrise des outils bureautiques et sa connaissance des spécificités du secteur.

Le secteur de
comptabilité vous attire ?
Après votre formation en
secrétariat, suivez le
module de comptabilité
courante.



La formation est accessible :

- Aux personnes travailleurs handicapés bénéficiant d'une orientation de la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- Aux salariés et demandeurs d'emploi.

Les pré-requis :

- Niveau 4 en secrétariat.
- Maîtrise de la bureautique.
- Maîtrise du français.
- Aptitudes d'analyse et d'organisation.
- Bonne disposition avec les données chiffrées.

Le déroulé de la formation est construit de façon à s'inscrire immédiatement dans une démarche active de reclassement professionnel.

Vous travaillerez les points suivants :

- Environnement, rôle et missions du collaborateur comptable.
- Appropriation du plan comptable.
- Saisie des écritures courantes (achat, vente, trésorerie...).
- Rapprochement bancaire et suivi prévisionnel de trésorerie.
- Déclaration de T.V.A.
- Justification et contrôle des comptes.
- Logiciel comptable.

Vous effectuerez un stage d'application de 4 semaines dans un cabinet comptable, une association ou une entreprise.

Pourquoi se former à LADAPT Evian ?

- L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire (formation, insertion, accompagnement médico-psycho-social).
- La formation est individualisée (rythme adapté, entrée possible tout au long de l'année).
- Un stage de 4 semaines pour favoriser une meilleure adaptation professionnelle.
- La formation débouche sur une attestation de compétences.